



Vill'infos



Le hangar communal

Le mot du maire

Les réunions du conseil municipal

Informations diverses

Les infos des associations

Bulletin Municipal

4ème Trimestre

2016

N° 89

Chers Villois et Villoises,

Le mot
du maire

La rentrée de nos chères têtes blondes, nous a déjà fait oublier l'été...

J'espère que tous les écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, apprentis...ont bien évidemment repris le chemin des bonnes habitudes avec le sourire, car nous en mairie ainsi que dans la commune avons repris avec sourires et bonne humeur!

L'équipe municipale vous rappelle que la prudence est de rigueur dans nos petites communes, pour ce faire nous avons installé trois radars pédagogiques aux entrées du village, ainsi les automobilistes y arrivant peuvent mieux se rendre compte de la vitesse à laquelle ils roulent.

Nos enfants sont à protéger, il faut donc respecter tous et toutes le code la route.

C'est pourquoi, je vous demande également de respecter les règles de stationnement afin de ne pas entraver la voirie. Le stationnement dans les garages serait souhaitable la nuit et la journée veuillez vous stationner correctement sur les trottoirs pour ne pas gêner la circulation.

Notre Plan Local D'Urbanisme suit son cours, l'approche des questions d'ordre général touche à sa fin, une réunion de Conseil Municipal décidera prochainement de la finalité du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Pour ensuite, commencer à élaborer plus précisément notre PLU, avec le découpage par zones etc... (une explication plus détaillée sera mise à l'intérieur de votre Vill'infos).

Une réunion publique aura lieu prochainement afin de répondre au mieux à toutes vos questions (la date vous sera communiquée ultérieurement).

Pour finir je vous souhaite, un bel automne!

Le Maire,

Philippe BARBILLON



L'automne

*quoi de plus simple de se coucher
sur l'herbe encore tendre
quoi de plus doux de se laisser bercer
par un vent automnal
sevr sous un chêne imposant
et laisser les feuilles rendent
à la nature, un dernier hommage
avant de tomber sans mal*

Mamie Mandrine

Recensement Citoyen

Les jeunes gens nés en **OCTOBRE, NOVEMBRE et DECEMBRE 2000** sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet :

mon.service-public.fr

Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.

Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales de la commune seront enregistrées du **1^{er} septembre au 31 décembre 2016, dernier délai.**

Attention, quand vous changez de commune, l'inscription sur les listes de votre nouveau domicile n'est pas automatique. Vous devez déposer une demande, soit en venant au secrétariat aux heures d'ouverture, soit sur le site internet **mon.service-public.fr**

Les jeunes qui auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2017 seront inscrits d'office. Ils recevront une notification d'inscription vers le mois d'octobre. Si ce n'était pas le cas, ils doivent venir en mairie pour s'inscrire.

Horaires du secrétariat

Le secrétariat de mairie est ouvert au public
le LUNDI et le VENDREDI

De 18h30 à 19h30

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires, appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34.

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse : mairie.ville@wanadoo.fr

Fermeture du secrétariat

En raison des congés annuels, le secrétariat de mairie sera fermé du 26 décembre au 30 décembre

A NOTER

Ouverture en raison des inscriptions sur les listes électorales le samedi 31 décembre de 10h00 à 12h00

Pas de permanence du maire et des adjoints pendant la fermeture du secrétariat.

En cas d'urgence,
vous pouvez contacter :

M. Barbillon au 03.44.09.24.20,
M. Valck au 03.44.09.35.75,
Mme Hallu au 03.44.09.24.00,
M. Trouillet au 03.44.09.21.65.

Médiathèque communale

La médiathèque est ouverte au public

Le lundi de 18h30 à 19h30

Le vendredi de 16h30 à 17h30



Etat Civil

Mariages:

Pascal LARUE et Laetitia GUECHI, le 6 Août
Julien CALDÉFIE et Gwladys WATTIAUX, le 1er Octobre

Décès:

Lucette DONDELLE, le 20 Juillet
Denyse TROUILLET, le 6 Août

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du
23 Septembre 2016

Décision modificative de crédits

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opéra-tion	Nature	Montant
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1940.00€
011	615232		ENTRETIEN DES RESEAUX	6200.00€
16	165		CAUTION A REMBOURSER	584.00€
20	2031	ONA	ETUDE DES EAUX PLUVIALES	5800.00€
Total				14 524.00€

Chapitre	Article	Opéra-tion	Nature	Montant
13	1328		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU	3860.00€
16	165		DEPOT DE CAUTION	584.00€
021	021	OPFI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1940.00€
Total				6384.00€

COMPTES RECETTES

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau en vue d'une étude sur les eaux pluviales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la demande de subvention faite à l'Agence de l'Eau en vue de réaliser une étude sur la gestion des eaux pluviales. Etude subventionnable à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

Choix du bureau d'étude pour la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition du bureau d'étude « VERDI » pour la réalisation d'un schéma de gestion pluviale afin d'élaborer un zonage de gestion pluviale et pouvoir ainsi mieux gérer les problèmes de

ruissellement des eaux sur la commune de VILLE.

Cette étude d'un montant de 4 825.00€ HT sera subventionnée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%. Etude qui sera réalisée conjointement avec l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le maire est autorisé à signer le devis correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 46.50 € provenant du remboursement par Monsieur Francis Fournier, de l'eau utilisée à la salle polyvalente de Ville lors de l'installation de son alambic en juillet 2016.

Transfert de la compétence « Politique de la Ville et Ruralité » à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16 IV

Vu la Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la Loi 2014-173 du 21 février 2014 portant Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté n° 16.034 en date du 23 juin 2016 portant transfert de la compétence de la « politique de la Ville et Ruralité » ;

Considérant la possibilité de pouvoir transférer, à la Communauté de Communes, la compétence relative à la « politique de la Ville et Ruralité » ;

Considérant que cette prise de compétence permettrait de répondre aux particularités sociales du Noyonnais ;

Considérant que la procédure inscrite au CGCT prévoit que les communes doivent délibérer dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération adoptée par le Conseil Communautaire pour opérer le transfert de compétence ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire de VILLE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : **DECIDE de transférer la compétence communale « Politique de la Ville et Ruralité » ;**

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fusion des Syndicats Force Énergies et SEZEO Proposition de nom, de siège et de mode de gouvernance du futur syndicat d'énergies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Oise en date du 24 mars 2016,

Considérant que l'arrêté préfectoral qui prononcera la fusion des syndicats Force Énergies et SEZEO doit intervenir avant le 31 décembre 2016,

Considérant que cet arrêté de fusion fixera le nom du futur syndicat, le siège, les compétences et la composition de l'organe délibérant (comité syndical)

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le futur syndicat doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, soit le vendredi 27 janvier 2017,

Considérant les différentes réunions de travail tenues entre les deux syndicats qui doivent faire l'objet d'une fusion, à savoir Force Énergies et SEZEO,

Considérant que la loi prévoit que les compétences du nouveau syndicat doivent reprendre l'intégralité des compétences exercées par chacun des syndicats qui font l'objet de la fusion,

Considérant que les communes concernées souhaitent émettre un avis pour le nom, le siège et le mode de gouvernance du futur syndicat issu de la fusion de Force Énergies et du SEZEO,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de nom, de siège et de mode de gouvernance proposé pour le futur syndicat issu de la fusion de Force Énergies et du SEZEO, étant entendu que les compétences du nouvel établissement reprendront l'intégralité des compétences inscrites dans les statuts de chacun des syndicats fusionnés.

Monsieur le Maire précise que ces éléments pourraient être utilement inscrits dans l'arrêté préfectoral portant fusion de Force Énergies et du SEZEO, afin que ce nouveau syndicat puisse travailler efficacement le plus rapidement possible dans l'intérêt de ses membres.

Projet exposé :

Nom : Il est proposé que le nouveau syndicat issu de la fusion de Force Énergies et du SEZEO se nomme **Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise**.

Siège du nouveau syndicat : Il est proposé que le siège du nouveau syndicat soit fixé au : **20 rue Jean Jaurès – 60 150 THOUROTTTE**

Gouvernance : Afin d'assurer un fonctionnement efficace, il est proposé que le Comité Syndical soit composé conformément aux dispositions de l'article L5212-8 du CGCT, via un découpage du syndicat en **8 secteurs/ 28 membres/ 7 vice-présidents et 1 président**

Monsieur le Maire propose donc de délibérer pour acter ce projet.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Fusion des Syndicats Force Énergies et SEZEO

Election des deux délégués communaux auprès du SEZEO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Oise en date du 24 mars 2016,

Considérant que l'arrêté préfectoral qui prononcera la fusion des syndicats Force Énergies et SEZEO doit intervenir avant le 31 décembre 2016,

Considérant que cet arrêté de fusion fixera le nom du futur syndicat, le siège, les compétences et la composition de l'organe délibérant (comité syndical),

Considérant que le futur syndicat doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, soit le vendredi 27 janvier 2017,

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des deux délégués qui représenteront la commune au sein des organes du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise à compter du 1er janvier 2017,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection des deux délégués communaux;

Monsieur TROUILLET Gilles et Monsieur VALCK Denis se portent candidats et sont déclarés élus à l'unanimité par le conseil municipal.

Questions diverses

Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, le **11 novembre**, aura lieu une **exposition** sur la grande guerre à la **salle polyvalente de Ville**. De ce fait, le **pot suivant la commémoration** du 11 novembre aura lieu non pas à la mairie mais **également à la salle polyvalente de Ville**.



Plan Local d'Urbanisme

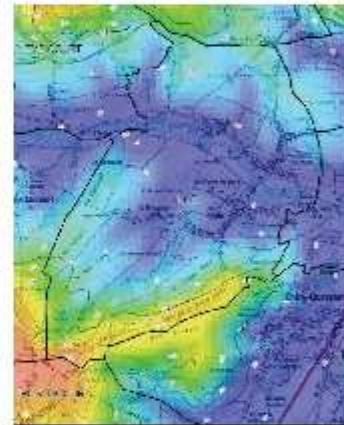
VILLE a entamé en 2016 la révision du seuil Plan d'Occupation des Sols en **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Ce PLU est un document de planification élaboré à l'initiative de la commune et portant sur tout le territoire communal. Il a vocation à intégrer et à mettre en cohérence, dans une **réflexion d'ensemble**, tous les **projets d'aménagement intéressant la commune**: aménagement de l'espace, développement économique et commercial, préservation du cadre de vie, organisation des déplacements,... Son élaboration induit une concertation obligatoire (articles dans le bulletin municipal et/ou sur le site internet de la commune, réunion publique, panneaux d'exposition en mairie,...).

Le POS actuellement en vigueur n'est plus adapté aux évolutions constatées ces dernières années ce qui justifie pour partie l'élaboration du PLU. Si celui-ci correspond à une réalité communale, il devra néanmoins **respecter les prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Noyonnais** et les différentes dispositions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme, d'économie, d'habitat et de protection de l'environnement.

ET CONCRETEMENT ?

Le PLU se compose de plusieurs documents majeurs :

- un **Rapport de Présentation**, qui contient un diagnostic et explique les choix retenus par la commune pour son développement futur
- un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui définit les grandes orientations générales d'aménagement et d'urbanisme (cf. illustration ci-contre).
- des **documents réglementaires** garants de l'apposéabilité du document lors de l'instruction du droit des sols (permis de construire, déclaration préalable, lotissement,...). Cette partie réglementaire comprend un **règlement** et des documents graphiques (**zonages, Orientations d'Aménagement spécifiques**). Ils délimitent les **zones urbaines (U)**, les **zones à urbanisation future (AU)**, les **zones agricoles (A)** et les **zones naturelles et forestières (N)**, et fixent les règles applicables dans ces différentes zones (occupation, hauteur, implantation, stationnement,...).



QUEL PLANNING ?

La phase de diagnostic terminée, Ville débute la **phase du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Il permet de définir les **grandes orientations générales d'aménagement et d'urbanisme à l'horizon 2030**. Il est l'expression du projet d'urbanisme de la commune, et sera ensuite traduit en un règlement et un plan de zonage. Le travail se poursuivra en collaboration avec les services de l'état et le bureau d'études choisi pour accompagner les élus durant la mission.

Dans le cadre de la concertation, un **registre sera disponible en mairie tout au long de la procédure d'élaboration de PLU**.

Une **réunion publique sera également organisée ultérieurement afin d'échanger sur le projet**. Vous serez informés de la tenue de cette réunion publique.

EXPOSITION

SALLE POLYVALENTE DE VILLE

Vendredi 11 novembre 2016



Les généraux Grégoire et de Villeméjane, Ville et la Grande guerre

Le général de Villeméjane habitait Ville, son cousin et ami, le général Grégoire y venait souvent et a peint le château incendié.

À partir de documents inédits, tirés d'archives familiales, et de nombreux objets, armes, uniformes, médailles..., revivez leurs carrières et cette période héroïque de la Grande guerre dont on célèbre le centenaire.



ENTREE LIBRE – 10h à 18h





L'association Histoire de... vous propose

Une soirée LECTURES et CONTES GOURMANDS

suivie d'une dégustation

Le vendredi 14 octobre à 19 heures, à la bibliothèque

Réservez votre soirée... Entrée gratuite

(si vous souhaitez apporter l'une de vos spécialités salées ou sucrées,
nous aurons plaisir à la partager avec vous)



Des lectures pour les tout-petits à la bibliothèque de Ville

Vendredi 14 octobre	De 10h à 11h	Lecture pour les 0-4 ans
Vendredi 18 novembre	De 10h à 11h	Lecture pour les 0-4 ans
Mercredi 21 décembre	De 10h à 11h	« Les chaussettes du Père Noël Lecture jeune public

Les séances sont gratuites et ouvertes à tous. Venez nombreux avec vos bouts d'choux !

Merci aux personnes qui nous ont donné des objets que nous avons vendus sur notre stand à la brocante de septembre. L'argent récolté va nous aider à démarrer nos activités !

L'atelier théâtre est lancé !



Bienvenue aux jeunes petits comédiens qui retrouvent Mary chaque mercredi après-midi de 16h à 17h, à la salle polyvalente. Les 7-12 ans qui souhaitent se joindre au groupe peuvent encore le faire d'ici la fin octobre. Vite, vite...

Rendez-vous sur place [?](#)

En projet pour 2017 : une soirée jeux des sociétés le vendredi 20 janvier



A bientôt !



Carole



Thierry



Nathalie



Mary



Le 13/14 et 15 août 2016

Fête communale

Les 52 enfants présents lors des aubades nous montrent que cette tradition, bien agréable, est appréciée de nous tous. Elles étaient orchestrées musicalement par Éric et Olivier, et pour la conduite du joli char pompier de José. Nous remercions tout le monde, les habitants de Ville pour leurs participations financières, les enfants participants et toutes les personnes qui ont aidé à son bon fonctionnement



Retraite aux flambeaux Feu d'Artifice



4 septembre 2016

Brocante

Avec un temps beaucoup plus mitigé que les années précédentes, la brocante a tout de même accueilli son flot de vendeurs et d'acheteurs.



A VENIR

SUPER LOTO

Animé par Nicolas et Aurélie
Organisé par
Le Comité des Fêtes de Ville

Samedi 19 novembre 2016
Salle polyvalente de VILLE

	<p><u>A gagner :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1 bon d'achat de 600 € 1 bon d'achat de 150 € 1 Cookéo 2 bons d'achat de 100 € 5 bons d'achat de 70 € 9 bons d'achat de 30 € 9 bons d'achat de 15 € Tablette tactile, Cafetière tassimo, Lave vitre karcher Barre de son, lot apéro, gâteaux,... etc... 	
	Ouverture des portes à 17h Début des jeux : 19h30	
	Réservation auprès d'Aurélie : 06 62 23 04 80	

LES GALOPINS

L'association des parents d'élèves « les Galopins » est une association de la « loi 1901 ». Toutes nos actions ont pour but la récolte de fonds pour les classes du regroupement scolaire de Ville, Passel et Suzoy.

L'année scolaire précédente, nous sommes heureux de vous annoncer un bénéfice de 5250 € qui nous a permis de redonner 750 euros à chacune des 7 classes du RPI. Pour cela, nous remercions toutes les enseignantes, les parents, les enfants, les bénévoles ainsi que tous les participants aux différentes manifestations, pour vos présences qui ont été plus rares cette année, mais nous sommes sûrs de pouvoir compter sur vous pour cette nouvelle année scolaire

Une nouvelle année commence avec au programme des tonnes d'idées :

Septembre : élaboration des photos pour le calendrier des Galopins de 2017, en vente à partir du mois d'octobre

Dimanche 9 octobre 2016 : Bourse aux jouets, puériculture et sport à la salle des fêtes de SUZOY. Inscriptions les 30 septembre et 3 octobre aux horaires de mairie à Ville.

EXPOSANTS	EMPLACEMENT
REGROUPEMENT SCOLAIRE	2 € la table d'1,20 m
HORS REGROUPEMENT SCOLAIRE	4 € la table d'1,20 m

Samedi 29 octobre 2016 : après midi Halloween avec jeux et concours de déguisements (ouvert aux extérieurs) + soirée Halloween avec repas dansant (sur réservation coupon transmis avec le Vill'info).

Achats groupés de chocolats ORDISCOM, ouvert à tous (nous contacter).

Achats groupés de sapins de noel à venir chercher à la grande de Passel 3 décembre 2016 (sur commande coupon transmis avec le Vill'info) .

Dimanche 11 décembre 2016 : Marché de Noel à Ville de 10h à 18h avec passages du Père Noel, de OLAF et de PIKATCHU POKEMON GO (voir détail joint également) .

Et encore pleins d'autres projets à venir, nous vous transmettrons les dates dès que possible.

Pour toutes ces actions tout le monde peut participer ou profiter de nos achats groupés, alors n'hésitez pas à nous contacter.

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches!

Les Galopins

Pour nous contacter :

Cindy CRESSON (0619837222) – Séverine ILLOUL (0625036268) et
Véronique DUDOMAINE (0625124605)

LA COMPAGNIE D'ARC



Une fois de plus cette année la Compagnie d'arc est en deuil. Denyse Louvet, née Trouillet, cadre dirigeante à l'ACOSS (agence centrale des organismes de la sécurité sociale) nous a quittés. Elle était entrée à la Compagnie en 1998. En 2006, elle a été Reine. Anne-Marie Louvigny, le 12 août, lui a adressé cet hommage :

AMIE ,

Voici que tu as atteint la cible de l'Eternité, celle-ci, tu ne l'as point ratée, malheureusement.

Amie fidèle d'une gentillesse incomparable, malgré les misères que te faisait parfois ton corps, tu ne te plaignais jamais et tu nous accompagnais dans nos tirs.

Cette fois-ci, la flèche que tu as décochée a pris ton âme, droit au but. Ce noir parfait tu l'as réussi.

C'est avec une grande peine et regrets que nous te conduisons en ce jour vers ce qui sera ton ultime demeure.

A Toi notre douce Amie, que la Paix t'accompagne, Denyse avec un Y.

Denyse était originaire de Ville qu'elle a quitté pour poursuivre ses études, se marier et exercer son métier. Elle est revenue habiter Ville en 2008.

Les activités ont repris le 19 septembre avec 5 adultes et 4 jeunes dont une nouvelle recrue, Noëlie Grandin à qui nous souhaitons la bienvenue.

Un nouveau bureau est constitué. Anne-Marie Louvigny capitaine, Nathalie Colinet secrétaire, Catherine Gimaret trésorière.

Pour les derniers prix du capitaine et de la connétable, les meilleures flèches reviennent à Savinien Colinet et à Théo Ramirez.

Les Gais Ville à Joie

Dates des manifestations pour le 4ème trimestre 2016

OCTOBRE	13	27
NOVEMBRE	10	24
DECEMBRE	08	15

Renseignements :
Madame Bernadette Villain

LOTO prévu le 22 Octobre 2016



oiseMOBilité

Beauvais, le 1^{er} septembre 2016

Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise

1 rue Camby

cs 80941

60024 Beauvais

Tél : 03 44 10 71 70

Fax : 03 44 15 09 02

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) a pour mission de faciliter les déplacements dans l'Oise.

C'est pourquoi, le SMTCO attache une importance particulière à la prise en compte des problématiques liées aux déplacements et souhaite vous associer à la promotion des outils et services « Oise mobilité » qu'il a mis en place.

Oise-mobilite.fr offre tout ce dont un usager peut avoir besoin pour emprunter les transports collectifs de la manière la plus intelligente, la plus rapide et la plus simple possible.

En effet, l'application réunit un ensemble de fonctionnalités qui permet à l'usager de planifier son trajet à l'aide du calculateur d'itinéraire, de recevoir toutes les informations sur l'état des lignes de transports collectifs mais aussi d'accéder aux horaires en temps réel ou encore recharger son Pass sur e-boutique.

Je vous remercie par avance de participer à la diffusion de cette information (affiche). Vous pouvez également faire une demande de fichier informatique pour insérer cette information dans vos publications et sur vos sites internet, en envoyant un mail à contact.SMTCO@oise.fr.

Bien cordialement,

Alain LETELLIER
Alain LETELLIER

Président du Syndicat mixte des transports de l'Oise



COUPON OISE SPORT
Pour la rentrée, profite de l'aide
du Conseil général

COUPON OISE SPORT
N° 562389512
Dix euros
À Julian d'Ibarri - né le 29 Janvier 1997 à Beauvais
1 allée des Grives 60000 BEAUVAIS - julian.dibari@gmail.com

Activité choisie : Tennis
Club choisi : Tennis Club d'Ivry
10€
A valeur sur l'achat
d'une licence sportive*

LE COUPON OISE SPORT,
10€ OFFERTS SUR
TA LICENCE SPORTIVE*

VITE ! RENDEZ-VOUS SUR OISE.FR

*offre réservée aux jeunes de moins de 18 ans

ISABRIEN **oise**



« RECENSEMENT DE LA POPULATION » QUI SE DÉROULERA DE JANVIER A FÉVRIER 2017

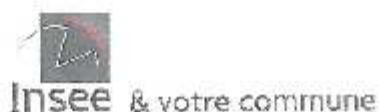


LE RECENSEMENT EN LIGNE

L'ensemble de la population
peut se faire recenser en ligne.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de se faire recenser par Internet, et leur remet la notice où se trouvent les informations nécessaires.
- 2 Les personnes à recenser se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur « le recensement en ligne, c'est ici ».
- 3 Elles entrent leur **code d'accès et mot de passe**, présents sur la notice remise par l'agent recenseur.
- 4 Elles saisissent les **informations** concernant la localisation de leur logement, qui figurent également sur la notice.
- 5 Elles répondent au questionnaire en étant guidées.
- 6 Une fois le questionnaire terminé, elles l'envoient et reçoivent un accusé de réception à l'adresse mail qu'elles ont indiquée. L'agent recenseur en est informé par SMS.



« RECENSEMENT DE LA POPULATION » QUI SE DÉROULERA DE JANVIER A FÉVRIER 2017

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Pour les personnes recensées

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, questionnaires remplis en 15 – 20 mn pour une famille de 4 personnes
- Simplification du remplissage, guide dans le questionnaire, accusé de réception par courriel
- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee

Pour l'agent recenseur

- Un seul passage pour chaque logement
- Réception d'un SMS deux fois par jour pour le suivi des réponses par Internet
- Moins de papier à gérer (uniquement la notice) et à contrôler (absence de nature, signature, présence de tous les documents ...)

Pour la mairie

- Un seul outil convivial et performant, commun à l'Insee et aux mairies, pour faciliter le suivi de la collecte en temps réel
- Gestion facilitée : suivi de la collecte par agent recenseur et à tous niveaux géographiques
- Simplification : récupération de la liste des adresses de la collecte précédente, suppression de l'envoi hebdomadaire des indicateurs
- Moins de papier à gérer, moins de questionnaires à contrôler
- Bénéfice d'image pour la mairie : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

Et pour tout le monde

- Moins de papier, plus respectueux de l'environnement
- Moins de manutention à tous les niveaux
- Un recensement moins coûteux

A NOTER

BRUITS DE VOISINAGE

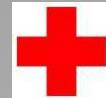
Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses etc... ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après:

- **Les jours ouvrables et samedis, de 8h à 12h et de 14h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés, de 9h30 à 13h**

Les propriétaires d'animaux, en particuliers de chiens, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal.

Les propriétaires de chiens doivent également par mesure d'hygiène et par respect pour leurs voisins, ramasser les excréments qui se trouvent sur leurs propriétés.

CROIX ROUGE



Objet : Déclaration d'intention de mener une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens réguliers auprès du grand public en porte-à-porte pour le compte de la Croix-Rouge Française.

Monsieur le Maire,

Depuis toujours, la Croix-Rouge française s'engage sur tous les fronts de la détresse.

Auxiliaire des pouvoirs publics, elle a pour objectif de venir en aide à toutes les personnes en difficulté. En tant qu'association de proximité, la Croix-Rouge française est implantée localement sur l'ensemble du territoire pour répondre efficacement aux besoins. Ainsi, ce sont plus de 58 000 bénévoles qui s'investissent jour après jour au plus proche de la population française.

Pour pouvoir continuer à agir, la Croix-Rouge Française a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever.

C'est pour cette raison que nous déclarons, en vertu de la loi du 7 août 1991 (art 3 alinéa 1), notre intention d'entreprendre une campagne de sensibilisation auprès du grand public à Ville du 17 octobre 2016 au 12 novembre 2016, à raison de 3 jours maximum sur cette période. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix-Rouge française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. Notre équipe pourra intervenir aux horaires prévus à cet effet, entre 12h00 et 20h00 du lundi au vendredi et de 12h00 à 18h00 le samedi.

Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française. Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques, et aucun tract ne sera distribué sur la voie publique.

Nous restons à votre disposition pour plus d'informations sur la campagne. Le cas échéant, nous vous serions reconnaissants de transmettre cette lettre aux autorités compétentes sur le terrain, en particulier aux services de police.

Je vous remercie du soutien que vous apportez à la Croix-Rouge française et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur BARBIL-LON, mes sincères salutations.

Hélène BOIVIN

Chargée de développement des ressources

Mail : helene.boivin@croix-rouge.fr

Tél : 01 44 43 41 33

Fax : 01 44 43 11 07

Association reconnue d'utilité publique (J.O. du 28 avril 1945)

98, rue Didot 75694 PARIS Cedex 14

Tél : 01 44 43 11 00 - Fax : 01 44 43 11 01 - www.croix-rouge.fr

L'OISE EN CLICHÉS

*Nouveaux
regards
sur la
ruralité*

CONCOURS PHOTO

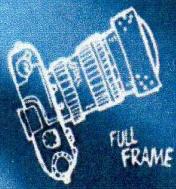
DU 5 SEPT.
AU 26 OCT. 2016

PARTICIPEZ SUR PHOTOS.OISE.FR

3 CATÉGORIES : NATURE, PORTRAIT, ARCHITECTURE

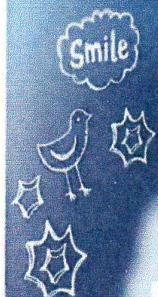


Dès le 5 septembre, publiez votre plus belle photo de l'Oise.
 « Nouveaux regards sur la ruralité », c'est le nouveau thème du concours : donner une nouvelle vision de l'Oise rurale et de ses habitants qui la font vivre et évoluer.



1. JE CHOISIS MON THÈME

Chaque participant est invité à proposer un seul et unique cliché selon son interprétation dans l'une des 3 catégories suivantes :



Nature : la faune et la flore - Mettez en lumière les beaux paysages ruraux de notre territoire au travers de votre nouveau regard sur la ruralité !

Portrait : des hommes et des femmes - portrait de ceux qui font vivre et évoluer l'Oise rurale.

Architecture : des monuments et des constructions - Jouez sur les lignes de vue, les couleurs, la lumière...

2. JE RESPECTE LES RÈGLES DU CONCOURS

Une condition : être domicilié dans l'Oise

3 caractéristiques techniques à respecter :

1. Une seule photographie de 1 à 10 Mo
2. La photographie peut être monochrome ou polychrome.
3. Seul un travail minimum sur la photographie est autorisé :
 - Recadrage
 - Réglage des couleurs et de l'exposition : balance des blancs et des couleurs, luminosité, exposition, contraste
 - Retouche des détails : suppression des défauts tels que le bruit, les poussières, détails gênants, les reflets parasites, les yeux rouges...

3. JE PARTICIPE SUR PHOTOS.OISE.FR

1. Je m'assure de posséder toutes les autorisations nécessaires
2. Je remplis le formulaire en joignant ma photo
3. J'accepte le règlement du concours et je valide ma participation.

4. LES JURYS POUR DÉTERMINER LES MEILLEURS CLICHÉS

Le jury de PROFESSIONNELS.

Il élira deux gagnants par catégorie :

un gagnant pour les moins de 18 ans et un gagnant pour les plus de 18 ans.

Les photographies primées par le jury seront appréciées selon :

- Le choix du sujet et traitement de la catégorie
- La qualité technique de réalisation
- L'originalité et l'esthétique de la photographie
- L'émotion se dégageant de la photographie et la légende qui y sera associée.

Le jury c'est VOUS aussi !

Dès le 31 octobre, votez pour votre photo préférée toutes catégories confondues. Les deux photographies ayant reçu le plus de votes remporteront les deux prix « Coup de cœur » des internautes.

5. À GAGNER

Pour les moins de 18 ans :

4 stages photo d'une valeur de 200€ chez Bruno Cohen « Meilleur Ouvrier de France en Photographie d'Art » de Senlis

Pour les plus de 18 ans :

4 chèques-cadeaux d'une valeur de 200€ valables à la FNAC.

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR PARTICIPER À L EDITION 2016 DU CONCOURS PHOTOS :

LE SUJET ?

Concours de photographie « l'Oise en clichés » - Nouveaux regards sur la ruralité: Nature - Portrait - Architecture

QUAND ?

Du 5 septembre au 26 octobre 2016 : inscrivez-vous
Du 31 octobre au 30 novembre 2016 : votez en ligne



POUR QUI ?

Pour tous les Oisiens !

OÙ ?

Dans le département !

POURQUOI ?

Pour donner une nouvelle vision de l'Oise rurale.



Suivez-nous sur :

oise.fr

La page jardin de Magali



En octobre, commencez à planter les bulbes de printemps : tulipe, narcisse ou jonquille, fritillaire, muscari, perce-neige, jacinthe, crocus.

C'est le mois de la plantation des vivaces mais aussi de la division des touffes. Garnissez vos jardinières de fleurs d'automne pour égayer votre jardin.



Pour novembre, petite recette de confiture de citrouille rapide :

- 2 sachets de sucre vanillé ou une gousse de vanille
- 1 kg de sucre cristallisé
- 1 orange non traitée
- 1 kg de citrouille épluchée (ou de potiron)

PRÉPARATION

- Dans un gros récipient, couper la citrouille en gros dés, ajouter l'orange non pelée en fines tranches, puis le sucre et le sucre vanillé. Mélanger. Couvrir le récipient et laisser reposer 24 heures dans un endroit frais.
- Le lendemain, laver et ébouillanter les pots ainsi que les couvercles. Les essuyer avec un torchon propre.
- Retirer la gousse de vanille, si vous en avez mis une et faire cuire la préparation à feu moyen en remuant de temps en temps pendant environ 1 heure. Quand la préparation brunit, hors du feu, passer au mixeur. Remettre sur feu moyen sans cesser de remuer pendant environ 10 mn. Verser aussitôt dans les pots que vous refermerez aussitôt.



Au mois de décembre : triez vos sachets de graines, éliminez ceux qui sont périmés et faites une liste des variétés à acheter en fonction de vos résultats. Nettoyez, désinfectez et rangez les outils, les tuteurs, les filets etc...

VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : -Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Christian Loir - Rémi Lejop - Vincent Bonenfant - Guy Illoul.

Conception et réalisation : Brigitte Bily.

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE - 5, rue de la mairie - 60400 Ville

Tél 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - Email : mairie.ville@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.villinfos.fr>